

nous serons vraiment en mesure de faire ce que le premier ministre a déclaré nécessaire.

• (7.40 p.m.)

Il a dit que l'importance des propositions actuelles réside dans le fait que les Canadiens vivant dans les régions où l'embauche laisse le plus à désirer auront plus de chances d'améliorer leurs conditions de vie à cause de la portée de ce programme qui prévoit un développement industriel constructif et des spécialisations accrues. J'espère qu'il en sera ainsi et que nous réussirons à susciter une nouvelle répartition de l'industrie qui offrira des chances égales à toutes les régions du pays.

[Français]

M. C. A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, seulement quelques mots à l'occasion de l'étude du premier article de ce bill concernant les régions désignées. J'aimerais attirer l'attention toute spéciale du ministre sur cette question des subventions pour le développement de l'industrie dans les régions désignées, parce que nous savons, d'après certaines expériences dans mon comté durant les années dernières, que des régions n'ont justement pas été désignées dans mon comté. Ce que je trouve étrange, c'est que nous sommes une région désignée pour les travaux d'hiver, nous avons bénéficié de subventions pour la main-d'œuvre relativement aux travaux d'hiver comme région désignée, mais lorsqu'il s'agit de l'implantation de nouvelles industries ou de subventions pour de nouvelles industries, nous constatons que nous ne sommes plus une région désignée. Or, c'est sur ce point spécifique que je veux attirer l'attention toute spéciale du ministre, parce qu'il nous a dit que ces nouvelles régions seraient désignées lors de la conférence fédérale-provinciale entre les premiers ministres des provinces. Je veux donc le prévenir d'une chose, c'est qu'il y a certains éléments dans des comtés comme le mien qui vont changer totalement le rapport du Service national de placement.

D'après ce que je peux constater, on se base pour désigner une région surtout sur les statistiques fournies par le Service national de placement. Dans mon comté il y a deux bureaux du Service national de placement. Dans le nord du comté, les données statistiques du Bureau sont très exactes et cette région est désignée tant pour les travaux d'hiver qu'en ce qui a trait à l'aide aux industries. Par ailleurs, dans le sud de mon comté, la région désignée, Roberval et Saint-Félicien, dont le bureau de placement est situé à Roberval, ne peut pas donner la vraie image de cette région pour la bonne raison que les grandes villes de Chibougamau et Chapais ne font pas partie de l'économie de

la région mais dépendent du bureau national de placement de Roberval, ce qui fait qu'un très fort surplus de main-d'œuvre vient s'enregistrer au bureau de Roberval. Les données statistiques du bureau de Roberval indiquent que cette région semble plus prospère qu'elle ne l'est en réalité, parce que Chibougamau et Chapais sont des villes industrielles où le taux de chômage est très faible. Si le ministre veut prendre en sérieuse considération mes remarques, je lui suggère de soustraire ces deux villes de l'administration du Bureau national de placement de Roberval, et d'établir un autre bureau national de placement pour desservir les villes de Chapais et Chibougamau, afin de connaître les véritables données statistiques de la main-d'œuvre et du chômage pour chaque région.

On me dit qu'en vertu du remaniement de la carte électorale les villes de Chapais et de Chibougamau feraient partie de la circonscription de Roberval—chose que je ne sais pas encore—mais dans le cas de l'affirmative, il faudrait à tout prix y établir trois bureaux nationaux de placement qui s'occuperaient de ces trois régions distinctes afin de donner justice à chacune d'elles, car lorsque les données statistiques du bureau de Roberval sont envoyées à Ottawa, elles comprennent les villes de Chapais et Chibougamau. A ce moment-là, on a l'impression que ces villes sont situées à deux ou trois milles du bureau de Roberval, mais le fait est qu'elles sont à 155 milles de distance du bureau de Roberval et sont séparées par plus de 135 milles de forêt vierge. C'est pour cette raison que je soutiens qu'il est logiquement impossible d'inclure ces deux agglomérations dans le district de Roberval et Saint-Félicien. Le ministre est au courant de cette situation, car au cours des dernières années, nous avons communiqué avec lui pour obtenir des subventions pour des travaux d'hiver exécutés dans ces deux villes. Nous sommes fiers qu'elles fassent partie de notre comté, mais ce dont nous sommes moins fiers, c'est que les gens de notre région soient privés de subventions qui leur seraient normalement versées.

Nous prévoyions l'établissement de quelques industries à Saint-Félicien; comme une industrie de pâte à papier, par exemple, les dirigeants d'une usine de pâte à papier auraient pu profiter de ces subventions, mais le problème était là. J'ai rencontré les autorités municipales de Saint-Félicien qui m'ont expliqué le problème et m'ont déclaré: «Nous ne pouvons obtenir de subventions parce que nous ne sommes pas dans une région désignée». Je suis persuadé qu'on pourra en discuter lors de la conférence fédérale-provinciale et surtout en faire part au minis-

[M. Peters.]